



Le président de la Ligue camerounaise des consommateurs (Lcc) est accusé par la société Africa food distribution de « diffamation », « fausses nouvelles » et « propagation de fausses nouvelles »

Dans le but de faire toute la lumière sur une affaire de « riz en plastique » qui a embrassé la toile, le Ministre du commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana, a convoqué hier jeudi, une réunion, avec les acteurs concernés, pour juger de la qualité des produits mis en cause. À la sortie de celle-ci, il ressort clairement que la société de distribution Africa Food subit une campagne de dénigrement visant à ternir son image

Il faut dire que le président de Lcc a tout d'abord fustigé et dénoncé le riz de marques Broli et Armanti, appelant les consommateurs à boycotter les produits de cette société, avant de se rétracter par la suite

Le président national de la formation politique Pea48, Jean Marc Ngoss, est lui aussi sous le coup des poursuites de la même société, pour s'être livré au même exercice, il est même allé plus loin en annonçant la mise sur pieds d'un collectif des membres victimes du riz des marques Broli et Armanti